

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

Mai 2010

SAGE Activité Ciel est une société par actions simplifiée au capital de 500.000 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro B 313 966 129, dont le siège social est situé : 10, rue Fructidor - 75017 Paris - Tél. : 01 41 66 21 21.

## PRÉAMBULE

Les formations sont régies par les présentes conditions générales. Ces documents contractuels expriment l'intégralité des obligations entre les parties à l'exclusion de toutes conditions générales du client.

## 1. INSCRIPTION

Les formations sur les produits Ciel sont compatibles avec le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est volontairement limité (8/10 participants maximum), il est donc recommandé de s'inscrire dans les meilleurs délais. Les inscriptions se font auprès du service formation de Sage activité Ciel soit par téléphone 01 55 26 33 81, soit via un bulletin d'inscription du " Guide des formations Ciel " soit sur le site [www.ciel.com](http://www.ciel.com) dans la rubrique " Formations ". Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu de la formation présente dans le catalogue des formations en vigueur.

Un devis sera envoyé au client par courrier électronique ou par courrier postal reprenant la date et l'action de la formation choisie (intitulé du stage, logiciel, date, durée, horaire, lieu). Il devra être retourné à Sage activité Ciel, signé et portant le cachet commercial de l'entreprise. L'objectif du programme et les méthodes seront définis dans le programme joint au devis, ce programme étant donné à titre indicatif et sous réserve de modification.

## 2. CONDITIONS D'ANNULATION ET REPORT

Toute annulation ou report d'inscription doit être signalé par écrit au service formation de Sage activité Ciel.

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit : fax ou mail.

Pour une annulation ou un report intervenant plus de quinze (15) jours ouvrés avant le début de la prestation, celle-ci n'est pas due. Au-delà de ce délai, l'intégralité du prix de la prestation reste acquise à Sage activité Ciel à titre de dédit. Sage activité Ciel se réserve le droit d'annuler la formation en informant le client au moins une semaine avant le début de la formation. Sage activité Ciel vous proposera alors de nouvelles dates de formation, les plus proches possibles de la date initiale. En cas de manque de participants ou de problème technique Sage activité Ciel pourra unilatéralement annuler la formation et ce sans aucun dédommagement.

Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début de la formation et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante après appel de la part de Sage activité Ciel.

En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

## 3. FRAIS D'INSCRIPTION

**Pour les formations interentreprises :**

Les tarifs comprennent les frais d'enseignement (cours et support de cours) ainsi que le déjeuner pris dans l'un de nos restaurants interentreprises. Ils sont indiqués en euros hors taxes, et sont majorés du taux de TVA en vigueur. Tout stage commencé est dû en entier.

**Pour les formations intra entreprise :**

Au-delà de 3 participants, il sera facturé 150 euros hors taxe par participant supplémentaire (limité à 8 participants par formation). Les frais annexes à la formation (frais de déplacement, d'hébergement...) seront facturés euro par euro sur justificatifs et sans escompte.

Le prix des formations proposées au catalogue est indiqué sur le devis envoyé au client. Le tarif est applicable pour chaque participant à une session, et, est indiqué en euros hors taxes, majorés du taux de TVA en vigueur. Toute personne supplémentaire non prévue sur la demande d'inscription initiale, si elle est acceptée par Sage activité Ciel, entraînera automatiquement une majoration au tarif journalier en vigueur.

L'utilisation des points de fidélité Préférenciel permet au client de bénéficier jusqu'à 50% de remise du tarif hors taxes de la formation. Pour plus d'informations sur le Programme de fidélité Préférenciel, le client peut se reporter aux conditions générales Préférenciel disponibles sur le site [www.ciel.com](http://www.ciel.com) dans la rubrique " Services>Préférenciel " .

## 4. ATTESTATION

Une attestation est remise à la fin du stage.

## 5. MODE DE RÈGLEMENT

La confirmation de votre l'inscription est validée à réception du règlement correspondant au montant total de la formation. Si le client envisage un financement par son OPCA\* (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), le client devra en faire la demande au préalable.

A l'issue de la formation, Sage activité Ciel enverra au client une facture acquittée qu'il présentera à son organisme pour obtenir son remboursement total ou partiel le cas échéant. La feuille d'émargement que le client aura signé pendant la formation, lui sera également remise et justifiera de sa présence.

Le règlement des frais de participation est à effectuer à l'inscription à l'ordre de Sage activité Ciel.

Ciel

Administration des ventes

35, rue de la Gare

75917 Paris Cedex 19

N° de déclaration d'existence 117 53 22 61 75 auprès de la région Ile de France.

Code APE : 5829 C

N° de SIRET : 313 966 129 00 303

N° URSSAF : 7585 1000 0204 0245 11

## 6. HORAIRES

Les stages ont lieu de 9h30 à 17h30.

## 7. SALLES DE FORMATION

Les salles de formation sont adaptées à la taille des groupes et aux contraintes pédagogiques de la formation. Les salles de formation sont équipées de vidéoprojecteurs et de connexion internet. Chaque participant dispose d'un poste informatique configuré pour sa formation.

## 8. COLLABORATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sage activité Ciel mettra à la disposition du client les informations et les documents nécessaires à la réalisation des formations. Toutefois, l'ensemble des supports de formation communiqués sont et demeurent la propriété exclusive de Sage activité Ciel. Le Client n'acquiert de droit d'utilisation sur ces supports que dans la limite stricte de la formation qu'il aura suivie. Il ne pourra, à ce titre, pas les réutiliser de façon totale ou partielle dans le but de réaliser lui-même des formations auprès de ses propres partenaires.

Par ailleurs, le client n'acquière en aucun cas les droits de reproduction des supports de formation. Par conséquent, ils ne peuvent être ni copiés, ni reproduits sous quelque forme que ce soit, ni modifiés, ni adaptés, ni traduits dans une autre langue, sans un accord écrit préalable de Sage activité Ciel.

En outre, le client s'interdit de céder à titre onéreux ou gratuit tout ou partie des supports de formation ni les divulguer à des tiers sans un accord écrit préalable de Sage activité Ciel.

## 9. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

## 10. RESPONSABILITÉ

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de Sage activité Ciel, et ce y compris au titre de la loi n°98-389 du 19 mai 1998, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par Sage activité Ciel au client, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées par le client au titre des prestations fournies.

## SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT

Pour connaître la liste des hôtels à proximité du Centre de formation Ciel, consultez le site Internet [www.ciel.com](http://www.ciel.com), rubrique " Modalités pratiques/Hébergements " .

\* L'OPCA a pour fonction de collecter et d'assurer la gestion des contributions des entreprises au titre de la formation continue. Pour connaître votre OPCA, rapprochez-vous de votre comptable ou expert-comptable.

Et tout devient facile

